

PIECES à FOURNIR **IMPERATIVEMENT AU DOSSIER**

Vous pourrez retrouver ce document sur notre site internet : www.mfrdenaucelle.fr

TOUTES LES CLASSES :

- Copie du(des) livret(s) de famille (mariage parents, naissance de tous les enfants...)
- Copie du jugement de divorce (*si c'est le cas*)
- Copie de la pièce d'identité de l'élève
- Copie de l'ATTESTATION de couverture santé (*Sécurité sociale, MSA, ...*)
- Copie de l'attestation mutuelle santé
- Copie de l'attestation de responsabilité civile (assurance scolaire)
- Copie intégrale de l'avis d'imposition 2022 (*ou de non-imposition*) sur les revenus de l'année 2021.
- Copie de l'attestation de recensement (*si l'élève a au moins 16 ans*)
- Copie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (*si l'élève a au moins 17 ans*)
- Copie des bulletins de notes de l'année précédente
- Certificat de fin de scolarité
- RIB (*Relevé d'Identité Bancaire ou Postal*)
- Chèque d'un montant de 25€ à l'ordre de « Docteur » **NON DATÉ** (*en cas de RDV chez le médecin de Naucelle*)
- Chèque de caution d'un montant de 100€ à l'ordre de « MFR » **NON DATÉ** (*ne serait encaissé qui si dégradation*) – inutile pour les élèves dont le financement est pris en charge par un organisme)
- POUR LES CAP / BAC :**
 - copie du(des) diplôme(s) obtenu(s)
 - avis favorable du conseil de classe pour l'entrée dans la formation.

ATTENTION : pour tout traitement médicamenteux nécessitant une ordonnance, un P.A.I. vous sera **OBLIGATOIREMENT** demandé. Merci de contacter GAYRAUD Delphine (Secrétaire/Référente Handicap) au secrétariat pour avoir le document P.A.I..

IMPERATIF INSCRIPTION PAR APPRENTISSAGE : (seulement pour les CAPa, 1^{er} et Terminale BAC PRO CGEA Métiers Agricoles).

Merci de contacter Mme Nathalie MOUY administratif apprentissage, pour demander la fiche de renseignement pour l'établissement d'un contrat d'apprentissage.

MOBILITE (seulement pour les CAPa et BAC PRO)

- Copie de la pièce d'identité des responsables légaux valide (la loi des 5 ans ne fonctionne pas dans les autres pays)

Rappel : Vous aurez l'obligation de fournir la copie de la carte santé européenne de l'élève pour le dossier MOBILITÉ (*demande après de votre couverture sociale : Sécurité sociale, MSA,...*).